

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2020

**Rapporteur :
Madame Nabila PRIGENT**

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020 (accusé de réception du 18/12/2020)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Associations socio-éducatives et socioculturelles
Avances sur subventions 2021**

Il est proposé de verser aux associations conventionnées avec la ville de Quimper une avance sur les subventions de fonctionnement 2021 pour leur permettre de mener à bien leurs activités dès le début de l'année 2021. Cette avance est égale au tiers du montant de la subvention accordée en 2020. L'enveloppe globale allouée aux avances sur subventions s'élève à 643 958 €.

Après avoir délibéré, madame Margaux PHILIPPE et monsieur Yves FORMENTIN-MORY ne prenant pas part aux délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser à chacune d'elle une avance sur les subventions de fonctionnement 2021 :

Bénéficiaires	Montant	Imputation budgétaire
MPT d'Ergué Armel	180 648 €	422.6574.710.7102
MJC de Kerfeunteun	103 452 €	
MPT de Penhars	184 218 €	
MDQ du Moulin Vert	58 273 €	
Centre des Abeilles	25 819 €	
Espace Associatif	91 548 €	